

ALER – ALLER - ALLEERT

(0 date RP – 06 dates EC – 04 actes) **Fiche complète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Pas d'acte sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont - Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Généanet – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

[18-001-AAA]

Table onomastique :

18690622-001-ALE	ALER Tina Marie	5
ALLER Jean Pierre.....	1	
18730601-001-REN	ALER Henri	1
RENAERTS Marie Elisabeth.....	2	
18920329-001-ALE	ALER Jean Pierre.....	1
ALER Marie Louise	4	
18961022-001-ALE	ALER Pierre Jean.....	1
ALER Catherine	5	
18990205-001-ALE	LESUISSE Anne-Marie.....	2
	RENAERTS Martin.....	2
	SCHMITZ Magdaleine.....	1

*

1869

*

*

1. ALER Henri

Suit en 2 - Cordonnier – Domicilié à Jemeppe

° Vers 1835

X avec SCHMITZ Magdaleine (ménagère ; ° vers 1835)

2. Enfants d'Henri (X SCHMITZ) :

Voir en 1

- ALER Jean Pierre ou ALER Pierre Jean ou ALLER Jean Pierre

[18690622-001-ALE]

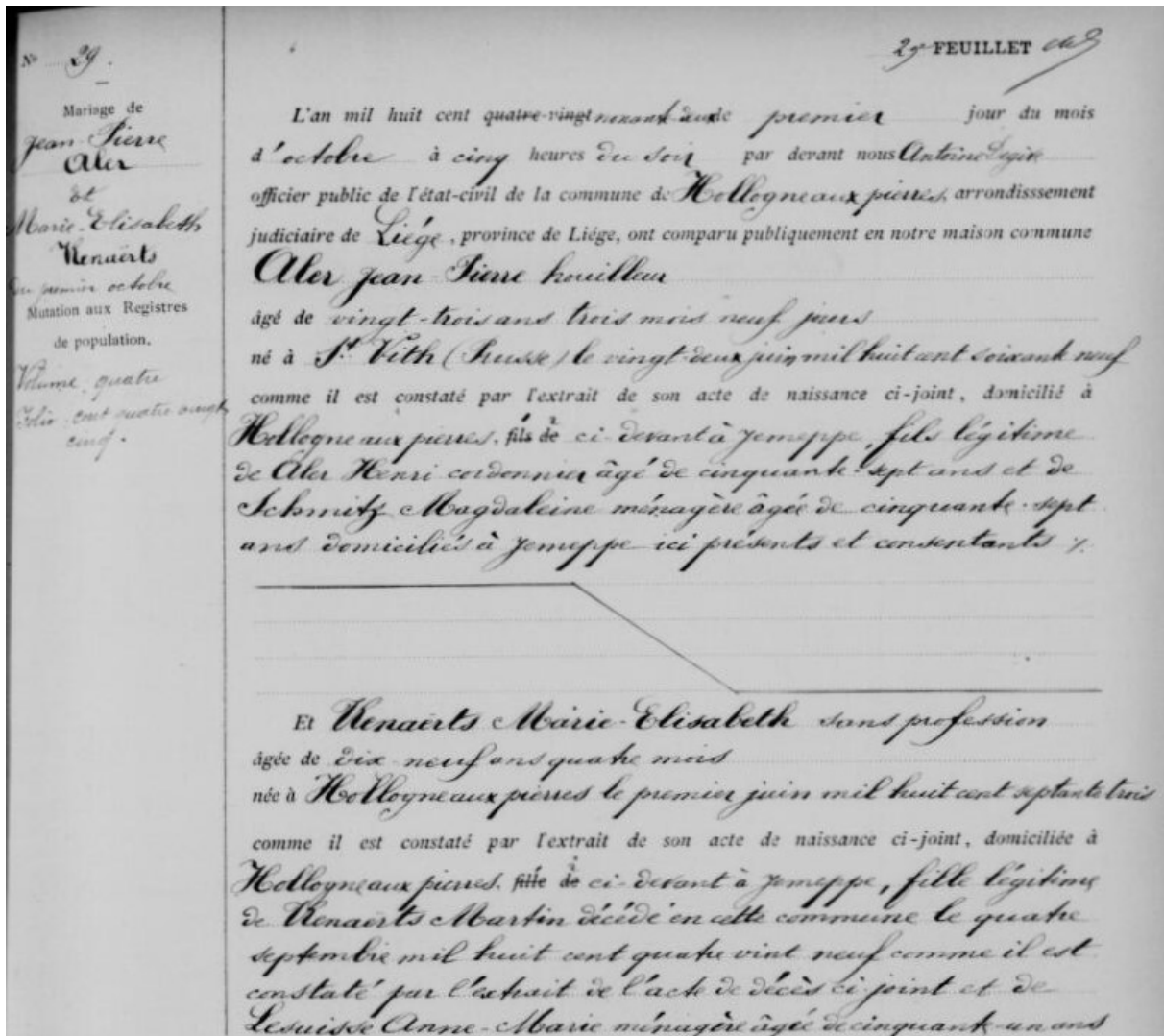
Suit en 3 – houilleur

° Saint-Vith 22 juin 1869

X [Hollogne-aux-Pierres 01 octobre 1892](#) (acte 29) avec

RENAERTS Marie Elisabeth [[18730601-001-REN](#)] (° [Hollogne-aux-Pierres 01 juin 1873](#) ; fille de **RENAERTS Martin** [+ [Hollogne-aux-Pierres 04 septembre 1889](#)] et de **LESUISSE Anne-Marie**[Ménagère ;

° vers 1841] – tous deux domiciliés à Hollogne-aux-Pierres)



domiciliés à Hologne aux pierres ici présents et consentants /.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites et affichées à la porte principale des Mairies communales de Jemeppe et de Hologne aux pierres le dimanche quatre septembris dernier suivant la loi et comme il est constaté par le certificat de non opposition ci-joint /.

Le futur époux étant âgé de moins de vingt-huit ans a fourni la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat *Médic N° 59* ci-annexé où est dispensé de fournir la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur

réquisition après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé: « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que

Oler Jean-François et Renée Marie-Elisabeth

sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu: *négativement*.

A l'instant les nouveaux époux nous ont déclaré que le vingt-neuf mars mil huit cent nonante-deux il est né d'eux une enfant de sexe féminin inscrite au les registres de l'Etat-civil de cette commune sous les nom et prénoms de Oler Marie-Louise qu'ils déclarent reconnaître pour leur fille légitime

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés.

1° *Denis Louis* âgé de *vingt-deux ans*
profession de *ouvrier d'usines* domicilié à *Hologne aux pierres son parent des contractants*
2° *Renée Marie-Louise* âgé de *vingt-trois ans*
profession de *ouvrière* domicilié à *Hologne aux pierres sœur de la contractante*

3° Vandendyck Louis âgé de vingt-trois ans
 profession de *houilleur* domicilié à *Hollogne-aux-pierres*

4° Joliet Mathieu âgé de trente-trois ans
 profession de *horloger* domicilié à *Hollogne-aux-pierres*

Lesquels, après qu'il leur a été donné lecture du présent acte ont signé avec nous et approuvé la radiation de six-neuf noms imprimés sous les noms *Vernier Marie-Elisabeth Lesuick Anne-Maria et Renaerts Louis* ont déclaré se devoir signer.

Aler Jean Pierre
 Aler Henri
 Meryx Louis
 Denis Louis
 Vandendyck Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL,
A. Degrez

3. Enfants de Jean (X RENAERTS) :

Voir en 2

- [Illég.] ALER Marie Louise [18920329-001-ALE]

° [Hollogne-aux-Pierres 29 mars 1892](#) (Acte 46) (reconnue par le mariage de ses parents)

N° 46.

NAISSANCE
 de
Marie-Louise
Aler

illégitime reconnue
en vingt-neuf mars
légitime par mariage contracté
à Hollogne-aux-pierres le premier
avril mil huit cent quatre-vingt
deux au père et mère Aler
Jean Pierre et Renaerts Marie
Elisabeth. L'Officier de l'état-civil
A. Degrez

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT-trois le vingt-troisième jour du mois de *mars* à six heures du soir pardevant nous *Christine Degrez*
Echevin de l'église officier public de l'état civil de la commune
 de *Hollogne-aux-pierres* arrondissement judiciaire de *Liège* Province de
Liège a comparu *Aler Pierre* *houilleur* âgé de vingt-trois
 ans domicilié en cette commune ayant assisté à
 l'accouchement lequel nous a présenté un enfant
 du sexe féminin né le vingt-neuf courant à neuf heures
 du soir en cette commune de lui susdit déclarant, s'en
 reconnaître le père, et de *Renaerts Marie-Elisabeth* ménagère
 âgée de six-neuf ans domiciliée en cette commune, non mariée, et auquel
 enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de *Marie-Louise*
 les dites déclaration et présentation faites en présence de *Vierin Norbert*
 curier d'usine âgé de vingt-sept ans domicilié en cette
 commune et de *Frankinet Jules* *houilleur* âgé de vingt-
 quatre ans domicilié à *Grâce-Berleur*

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins
 ils ont signé avec nous.

Jean Pierre Aler *Norbert Vierin* *Jules Frankinet*
A. Degrez

Volume quatre
 Folio cent quatre-vingt
 Case Douze
 du Registre de population.

- ALER Catherine [18961022-001-ALE]

° Hollogne-aux-Pierres 22 octobre 1896 (Acte 151)

N° <u>111</u>	L'AN MIL HUIT CENT NONANTE - six le vingt troisième jour du mois d'
NAISSANCE	octobre à sept heures du matin pardevant nous Antoine Legere
de	Escharin Elgué officier public de l'état civil de la commune
Catherine	de Hollogne-aux-pierres arrondissement judiciaire de Liège Province de
Aler	Luze a comparu Aler Jean Pierre houilleux âgé de vingt-
Du vingt deux octobre	sept ans domicilié en cette commune lequel nous a présenté un enfant
	du sexe féminin né le vingt deux octobre courant à sept heures
	du soir en cette commune de lui susdit déclarant et de
	Venaert Marie Elisabeth mariée âgée de vingt trois ans
	son épouse au même domicile et auquel enfant il a déclaré
	vouloir donner le prénom de Catherine ?
	les dites déclaration et présentation faites en présence de Goffart
	Constant Hubert houilleux âgé de vingt ans et de
	Jordanne Antoine houilleux âgé de trente quatre ans
	domiciliés en cette commune ?
Volume quatre	et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins
Folio cent quatre vingt deux	Aler Jean Pierre et Goffart Constant Hubert ont
Casse quatorze	signé avec nous, Jordanne Antoine a déclaré ne le devoir faire
Du Registre de population	Aler Jean Goffart Constant Hubert

- ALER Tina Marie [18990205-001-ALE]

° Hollogne-aux-Pierres 05 février 1899 (Acte 16)

N° 16.

NAISSANCE

de Fina-Maria

Alex

du cinq février

432-13002. - M - Vv L'Évêque-Willmann, rue de la Cathédrale, Liège, 3100 ca.

Volume ouvert

Folio cent quatre-vingt-cinq

Case cinquante

du registre de population.

L'an mil huit cent nonante-neuf, le septième jour du mois de février à trois heures de relevée par devant nous Antoine Degire, docteur en droit, Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Collognoy-sous-Liège, Arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège, a comparu Alex Jean Pierre Bouilleux âgé de vingt-neuf ans domicilié en cette commune.

Lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin née le cinq février courant à onze heures de ce soir en cette commune de lui-même déclarant et de Renaerts Maria Elisabeth ménagère âgée de vingt-cinq ans son épouse au même domicile et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Fina-Maria.

les dites déclaration et présentation faites en présence de l'officier Joseph Bouilleux âgé de trente ans domicilié à Abond et de Renaerts Martin Bouilleux âgé de vingt-trois ans domicilié en cette commune.

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins, ils ont signé avec nous.

Alex Pierre Bouilleux
Lettines Joseph
Renaerts Martin
A. Degire